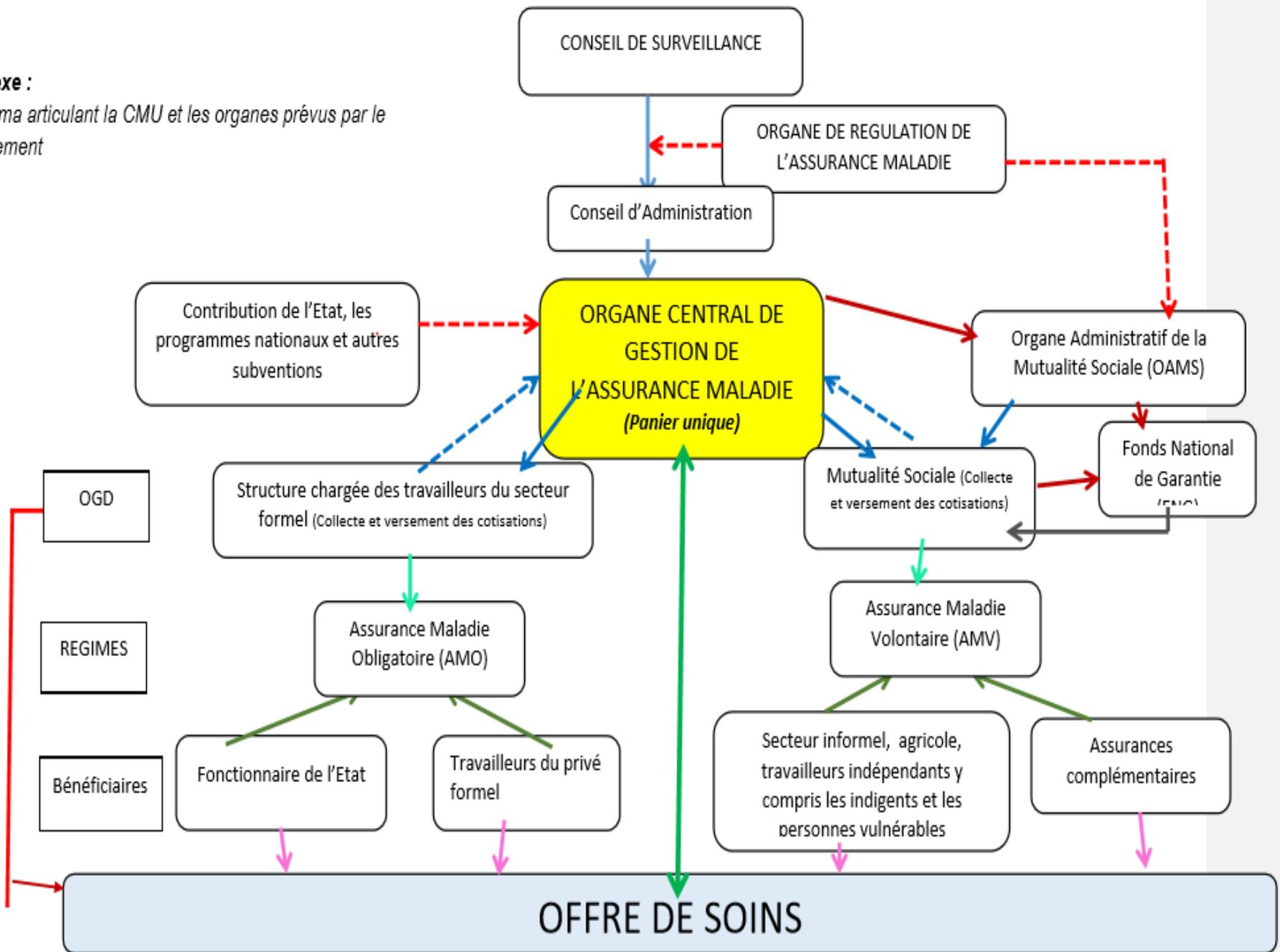
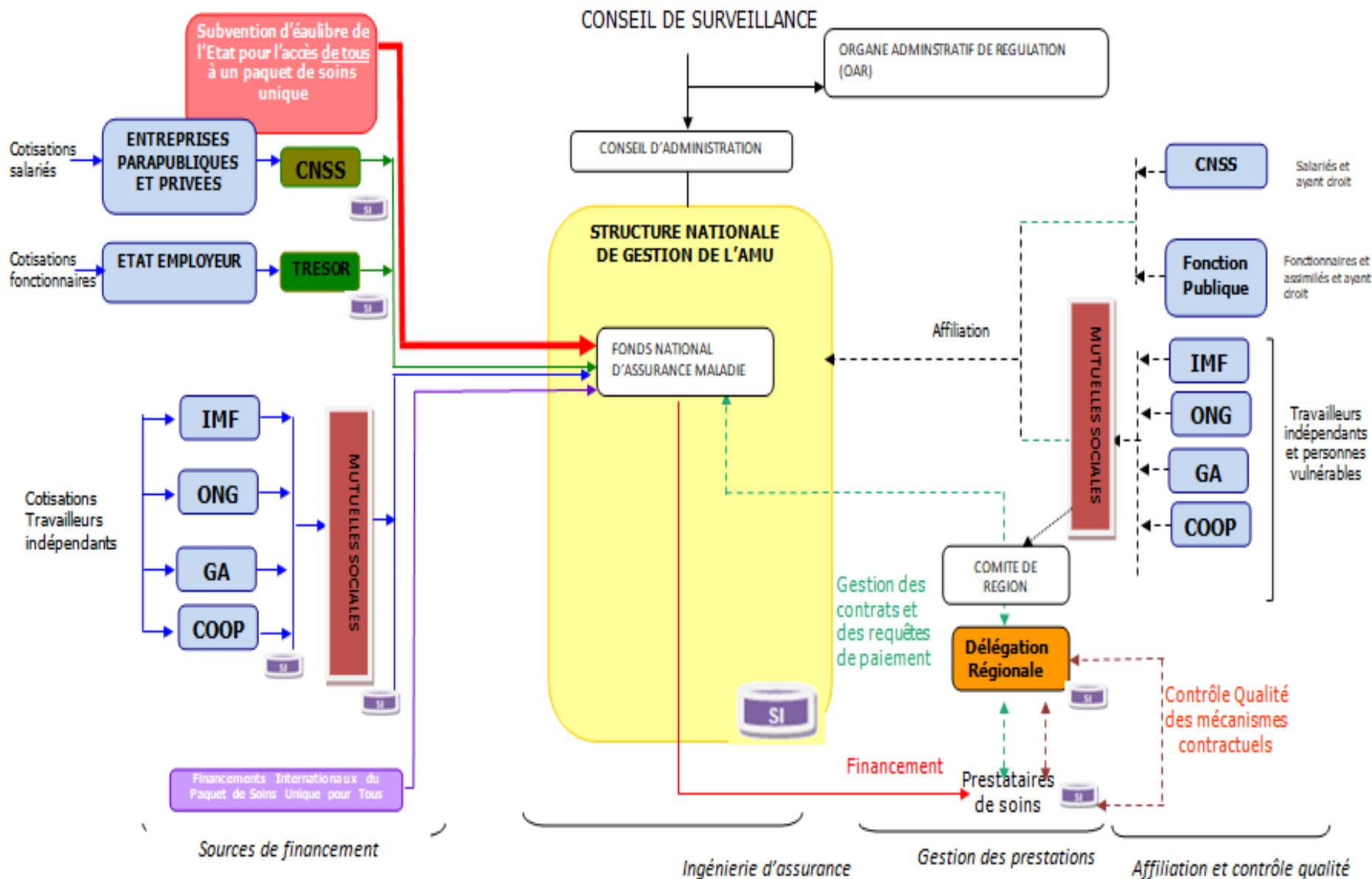


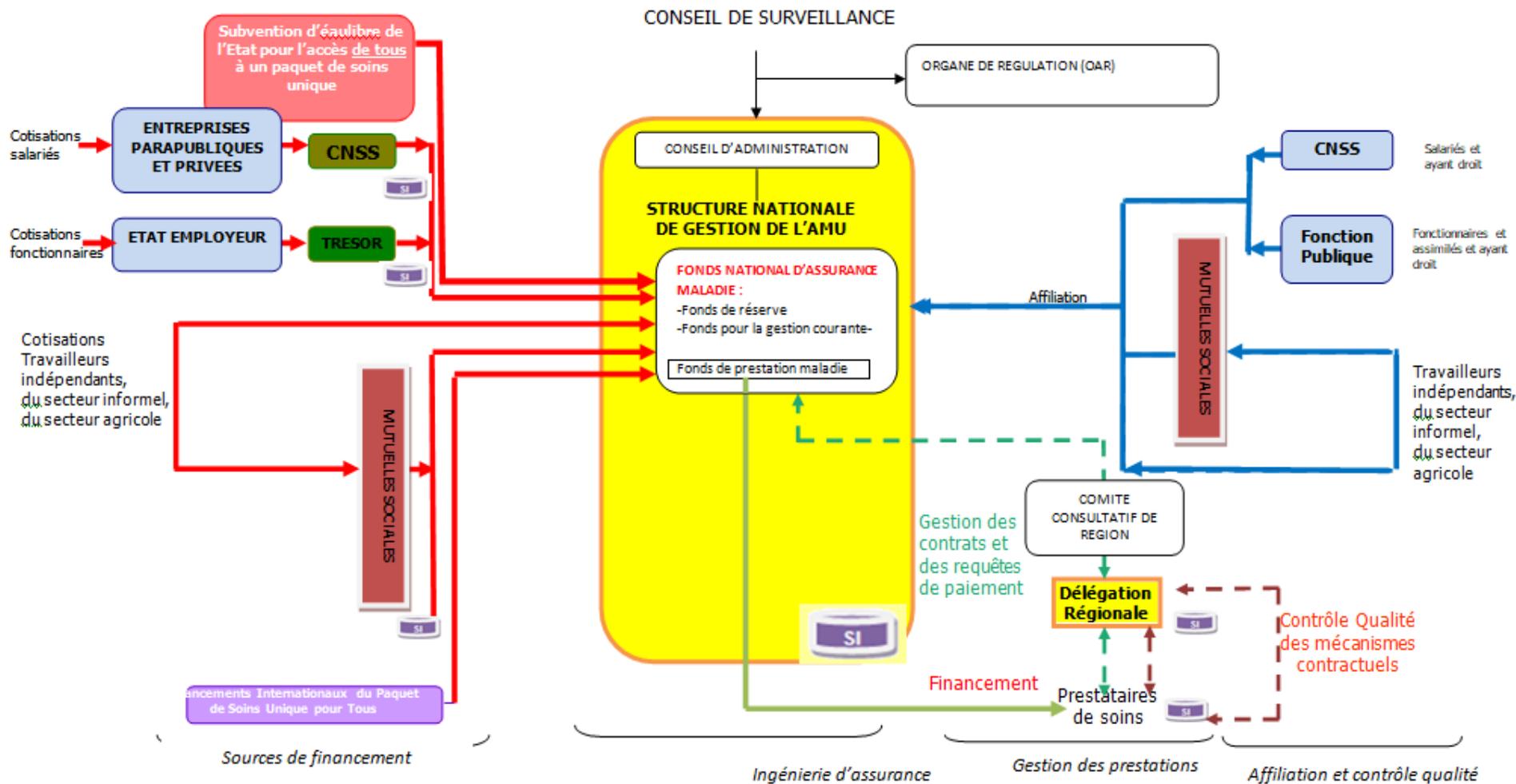
Annexe :
Schéma articulant la CMU et les organes prévus par le Règlement



Annexe 3 : Schéma de référence proposé pour l'assurance maladie universelle au Togo, avec modalité de mise en œuvre faisant des mutuelles de santé des acteurs intermédiaires pour l'affiliation et le recouvrement des cotisations des travailleurs indépendants



Annexe 3 : Schéma de référence proposé pour l'assurance maladie universelle au Togo, avec modalité de mise en œuvre faisant des mutuelles de santé des acteurs intermédiaires pour l'affiliation et le recouvrement des cotisations des travailleurs indépendants



NB: la mise en commun des fonds peut être virtuelle de telle sorte que les MUSA peuvent être amenées à faire des paiements aux prestataires

- Collecte des fonds
- L'achat des prestations
- ⇄ Gestion des contrats et requêtes de paiement
- Affiliation
- Contrôle de qualité